

## COMMUNE DE QUELMES

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un Juin 2024 à 18 H 30

le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire.

Etaient présents : CORDIER André, TASSART David, BANQUART Thomas, HEMBERT Carole, DECOCQ Philippe, DECROIX Michaël, BRAEM Maryline, MESMACQUE Catherine, LUYSSAERT François, DELAMAERE Bertrand, DEGREMONT Frederic

Etaient absents excusés : DEMOL Jean-François, DUBREUCQ Jacques-Antoine, LEROY David, GAZULLA José

Pouvoir : LEROY David à DECOCQ Philippe

Est nommé(e) secrétaire : LUYSSAERT François

*Objet : permanences des élections législatives*

Elections législatives du 30.06.2024

8h - 10h30	Catherine – Thomas- Frederic
10H30 - 13H	François – David T - Philippe
13h - 15h30	Bertrand – José - Chloé
15h30 - 18h	Maryline - André - Carole

Elections législatives du 07.07.2024

8h - 10h30	Jean-François – André - Maxime
10H30 - 13H	Bertrand – Philippe - Thomas
13h - 15h30	Laureen – André – David L
15h30 - 18h	Maryline - Michaël - Carole

*Objet : Réfection et mise aux normes du trottoir gauche de la Rue de l'Eglise*

A la suite de l'exposition de Mr Maire,

Compte tenu de la dégradation du trottoir gauche de la rue de l'Eglise (des N° 51 à 305) qui borde la Dépt 207 ;

Vu la demande de nombreux utilisateurs et en particulier des parents d'élève qui emmènent leurs enfants en classe de maternelle,

Vu la nécessiter de procéder à la réfection de ce trottoir,

Vu la nécessiter de rendre conforme à la norme le trottoir,

Après en avoir délibéré le conseil approuve la nécessité de faire procéder à la réfection ainsi qu'à la mise aux normes du dit trottoir.

Il charge Mr le Maire,

- de faire procéder à toutes les études et estimations nécessaires,
- de déposer auprès des services du conseil Départemental une demande de subvention au titre des amendes de police,



de faire procéder aux travaux à l'issue de l'arrêté du Conseil Départemental stipulant de l'octroi de la subvention.

Objet : déplacement du bureau de vote pour le 2eme tour des législatifs du 7 Juillet 2024

A la suite des explications et exposé de Mr le Maire ;

Compte tenu de la présence de la fête communale « Ducasse et Brocante »

Vu les difficultés que pourraient rencontrer les électeurs pour accéder à la Mairie lieu du bureau de vote habituel,

Afin de faciliter l'accès au bureau de vote, Mr le Maire propose de déplacer celui-ci dans les locaux de la garderie de l'école Maternelle situé au 51 de la rue de l'église et d'utiliser l'entrée situé rue de la Place à la proximité d'un parking qui sera pour l'occasion réservé aux électeurs.

Toutes dispositions seront prises pour informer les électeurs du déplacement du bureau de vote « réseaux sociaux, information déposée dans chaque boîte aux lettres ... ».

Après en avoir délibéré le conseil accepte la proposition présentée par Mr le Maire et le charge d'assurer la communication nécessaire.

Objet : demande de reclassement d'une parcelle

Un artisan en mécanique générale, Chaudronnerie et métallerie a ouvert ses portes au N° 15 de la Rte de St Omer.

L'artisan à l'origine de cette création n'est autre que le petit fils de l'ex-exploitant qui exerçait les mêmes activités. Cette dernière a fermé ses portes vers les années 1985, depuis plus d'activité. Le bâtiment étant existant, issue de son grand-père et correspondant tout à fait à ses besoins, l'artisan Mr J.F NOËL décide de s'y installer.

Lors de l'élaboration du PLUI, lorsqu'il a été demandé à chaque collectivité de définir le zonage et en particulier les zones UE, rien ne laissait présager qu'un jour ces bâtiments seraient de nouveau exploités et non donc pas été identifié comme tel.

Au début de son activité ce jeune artisan n'a pas les fonds nécessaires pour construire de nouveaux bâtiments ni même certainement de les louer alors que le bâtiment qu'il occupe aujourd'hui est un bâtiment familiale repris dans le cadre d'une succession.

Mr le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande auprès de la CCPL pour que soit étudié la possibilité de reclasser la parcelle ZH 358, classée en zone UD, en Zone UE et ce afin de permettre à l'exploitant de réaliser l'extension nécessaire à son activité, (PC 06267424L0003 refusé par arrêté du 12/06/24)

Vu de développement de l'activité

Vu la nécessité de permettre une extension du bâtiment existant

Après en avoir délibéré le conseil est favorable au reclassement de la parcelle ZH 358 afin de permettre au pétitionnaire de procéder à l'extension de son activité et charge Mr le Maire de déposer auprès des services de la CCPL la demande de reclassement nécessaire.

Objet : Plantation de la haie sentier de la Place

Curage de la mare de la Vernove

Mr le Maire expose ; A la suite des travaux de la liaison douce Zudausques/Lumbres qui chemine sentier de la Place, Mr le Maire évoque le souhait de procéder à la plantation d'une haie qui longerait les aménagements du sentier.

Cette haie pourrait avoir un linéaire d'~250 m et pourrait faire l'objet d'un chantier participatif.



Dans ce même dispositif, le chantier de réfection de la marre de la Route d'Acquin pourrait être repris dans le cadre d'une valorisation, préservation des paysages ruraux, la clôture serait également reprise dans le dispositif.

Pour ce faire Mr le Maire a déposé pour ces 2 chantiers, un dossier de candidature pour l'édition 2024 « du Coup de Cœur du Parc »

Si la candidature était retenue, le dispositif permettrait d'obtenir une subvention du Parc à hauteur de 80 %, (l'évacuation des boues reste à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré le conseil est favorable au maintien de ce dossier de candidature et serait favorable à la réalisation des travaux si notre candidature était retenue.

#### Objet : Paiement de la facture adressée au Ancien combattant

*Mr le Maire expose ;*

*Les Anciens combattants ont déposé une gerbe pour la cérémonie du 8 Mai.*

*Suite au décès de Mr Mobailly, Président des Anciens combattants, en début d'année, le compte est bloqué car le nouveau bureau n'a pas encore été défini.*

*La commune a décidé de payer cette facture.*

*Lorsque le compte sera de nouveau opérationnel, les Anciens combattants procéderont au remboursement de cette facture.*

*Après en avoir délibéré le conseil est favorable au maintien de ce dossier de candidature et serait favorable à la réalisation des travaux si notre candidature était retenue.*

#### **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECRUTEMENT DE CLAUDINE VICOGE**

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;*

**DÉCIDE**

*Le recrutement de Mme Vicogne Claudine, agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1<sup>ER</sup> Septembre 2024 au 31 Août 2025 inclus.*

*Cet agent assurera des fonctions d'entretien des bâtiments communaux et service cantine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures.*

#### **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECRUTEMENT DE MELISSA SENECA**

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;*

**DÉCIDE**

*Le recrutement de Mme Sénécat Mélissa, agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1<sup>ER</sup> Septembre 2024 au 31 Août 2025 inclus.*

*Cet agent assurera des fonctions d'assistante auprès des enfants de l'école maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures.*

#### **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECRUTEMENT DE LAURENT SACEPE**

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;*

**DÉCIDE**

*Le recrutement de Mr Sacépé Laurent, agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1<sup>ER</sup> Septembre 2024 au 31 Août 2025 inclus.*

*Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.*

**La séance est levée à 19h45**